

Rédaction

22, rue Monge - 75005 Paris
tél : 01 43 19 50 22

François Baratin

Rédacteur en chef

Dominique Blanc

Secrétaire général
du comité de rédaction
de Responsabilité & Environnement

Danièle Barbier

Secrétaire générale de la rédaction
des Annales des Mines

Marcel Charbonnier

Assistant de la rédaction

Béatrice Bellanger

Secrétaire

Membres du Comité de Rédaction

Paul-Henri Bourrelief

Club Crin

Gustave Defrance

Conseil général des Mines

Dominique Dron

Cellule Prospective,
Ministère de l'Aménagement du
Territoire et de l'Environnement

Bettina Laville

Conseiller pour l'aménagement
du territoire et l'environnement
au cabinet du Premier Ministre

Michel Turpin

Président du Comité d'Orientation

Membres du Comité d'Orientation

Jacqueline Aloisi de Lardere

Directrice, PNUF

Christian P. Averous

Chef de la division Environnement, OCDE

Dominique Bernard

Président de l'AFITE

René-François Bizet

Usinor Sacilor

Claude Delpeux

Directeur des Affaires publiques
Fédération française des sociétés

Jean-Jacques Duby

Directeur de l'École supérieure
d'électricité
d'assurances

Bernard Festy

Faculté des Sciences pharmaceutiques
et biologiques, Université Paris V

Christian Huglo

SCP d'avocats

Vincent Jacques le Seigneur

Conseiller technique au cabinet
du ministre de l'Aménagement
du Territoire et de l'Environnement

Patrick Legrand

Directeur de la mission Environnement
Société de l'INRA

Caroline London

Avocate, Présidente de l'Institut
pour une politique européenne
de l'environnement

Laurent Mermet

Professeur ENGREF

Jean-François Raffoux

Directeur scientifique INERIS

Philippe Saint-Raymond

Secrétariat d'Etat à l'Industrie
Directeur adjoint de la Sûreté
des installations nucléaires

Jacques Vernier

Conseil général des Mines

Philippe Vesseron

Ministère de l'Aménagement
du Territoire et de l'Environnement
Directeur de la prévention,
des pollutions et des risques

EDITORIAL

La catastrophe du tunnel du Mont-Blanc va rejoindre la liste des accidents qui ont apporté aux spécialistes du risque, les cindyniciens, soit une nouvelle preuve de la persistance des mêmes causes, soit une nouvelle vision des risques ainsi mis en évidence. Espérons que ce retour d'expérience, source hélas irremplaçable des progrès de la prévention, ne sera pas trop perturbé par le déroulement des suites judiciaires. Souhaitons que les juges et les procureurs sur qui repose la lourde responsabilité de conduire l'enquête et de décider des poursuites, sauront résister à une pression médiatique qui ne se relâchera pas.

Certes les fautes doivent être sanctionnées, mais responsabilité n'est pas culpabilité et, une fois encore, la difficile tâche de qualifier les actes individuels va se heurter à la complexité du système technico-administrativo-politique dans lequel ont opéré les acteurs de ce drame. Les séminaires que l'Institut européen de cindyniques a organisés avec des magistrats et des avocats ont montré combien il était difficile de concilier deux notions distinctes du même terme. Pour le juge le « facteur humain » est ce qui lui sert de base pour qualifier l'acte : le prévenu est-il coupable ou non coupable ? Pour l'ingénieur, il désigne les interactions entre l'homme, les machines et leurs systèmes de contrôle mais aussi l'organisation et ses procédures qui ont conduit, comme sous la seule emprise de la fatalité, à la suite d'erreurs qui ont causé la catastrophe.

La polémique fait rage et, comme il est de leur nature, les médias s'en repaissent. Les informations que diffuse la presse doivent être prises avec prudence. Mais des réactions des responsables se dégagent déjà quelques illustrations de ces « déficits cindynogènes » recensés par G.Y. Kervern et P. Rubise dans « l'Archipel du danger ».

La culture d'infailibilité d'abord. En 34 ans, depuis son ouverture en 1965, il n'y a pas eu d'accident grave dans le tunnel alors qu'on a recensé sur les autoroutes, en plein air, de nombreux carambolages suivis d'incendies meurtriers. D'ailleurs, d'après les déclarations des responsables, le tunnel

disposait des « techniques de sécurité les plus récentes » et « suivait parfaitement les réglementations ». Pourtant, en 1996, l'incendie d'une navette poids lourds dans le tunnel sous la Manche avait illustré la réalité du risque présenté par l'incendie d'un poids lourd.

La dilution des responsabilités : entre les représentants des Etats italiens et français, les responsables locaux et les deux sociétés concessionnaires, le partage des responsabilités n'apparaît pas très clair.

Ayant eu à travailler sur la sécurité incendie du tunnel sous la Manche, nous ne sommes pas autrement surpris de voir citées des différences de conception des matériels et des procédures d'intervention de part et d'autre d'une frontière, mais on peut aussi y voir un autre déficit qui est une certaine lacune dans la planification de crise.

Contradiction des objectifs enfin avec priorité aux fonctions de production : l'importance du tunnel pour le flot sans cesse croissant du trafic routier, en particulier des poids lourds, rendait quasi impossible la mise en œuvre de mesures coercitives qui auraient restreint ce flux. En cela d'ailleurs la situation n'est pas différente de celle de nombreuses routes et autoroutes saturées où, régulièrement, de simples « accidents » provoquent de nombreuses victimes.

Au-delà des questions de responsabilité et de culpabilité qu'il appartient à la justice d'apprécier le plus sereinement possible, c'est bien la question fondamentale des objectifs et des priorités que pose l'accident du tunnel du Mont-Blanc. Elle renforce les voix de ceux qui, depuis des années, répètent cette question aux responsables politiques européens : n'y a-t-il d'autre moyen de transport que les poids lourds ? Et, plus fondamentalement, faut-il transporter tant de produits, au nom de la rationalisation de la production industrielle ? N'oublions pas que les japonais ont limité le « juste à temps » pour lutter contre la congestion de leur réseau routier.

Michel Turpin

Editorial

Michel Turpin

Informations - Actualités

5 Une démarche
de réhabilitation des
conditions de vie dans les
territoires contaminés
après Tchernobyl

Réactions

12 Quand les candidates
évaluent les OGM
*Pierre-Benoît Joly,
Claire Marris, Gérald
Assouline et Juliette Lemarié*

22 Une réaction à
l'article de Yannick
Barthe : Les déchets
radioactifs à vie longue
sont-ils gouvernables ?
Michel Lung

LE DÉMANTÈ- LEMENT DES INSTALLA- TIONS NUCLÉAIRES

Les stratégies

24 Démantèlement et
déconstruction des
centrales nucléaires :
*La stratégie d'EDF
Pierre Lecocq*

35 La stratégie de
démantèlement au
Royaume-Uni
*A.P. Colquhoun
et John Williams*

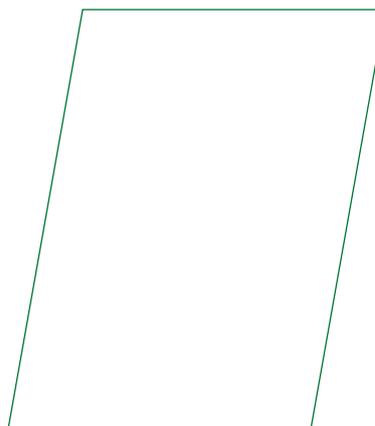
42 Le démantèlement
des centrales nucléaires
suédoises
Stig Pettersson

Avis et opinions

48 Quelle stratégie pour
le démantèlement des
réacteurs nucléaires?
*Approche critique de
la politique d'EDF
Olivier Brigaud
et Patrick Poiré*

56 Le démantèlement des
installations nucléaires
Claude Birraux

67 Démantèlement :
que faire ?
Monique et Raymond Sené



M A I R E

ZONES HUMIDES

Avant-propos

75 L'action publique en matière de zones humides : revue, 5 ans après l'évaluation des politiques publiques de 1994
Laurent Mermet et Geneviève Barnaud

5 ans de politique publique

79 L'évaluation des politiques zones humides de 1994 : son origine, son déroulement, ses résultats
Patrick Bazin et Laurent Mermet

90 Le plan d'action pour les zones humides. L'urgence d'une deuxième étape
Paul Baron

93 Une politique intégrée de gestion des zones humides. Ce que nous enseigne le cas de la petite Camargue gardoise
Jean-Marc Dziedzicki

Evènements

Publications

✓ Le démantèlement des installations nucléaires
Sophie Rémont, Jérôme Gosset, Roland Masson

✓ La nature a-t-elle un prix?
Martin Angel

✓ Regards sur Olmany
Mireille Tabare, Gilles Le Cardinal, Jacques Lochard

✓ Le droit nucléaire : du XX^e au XXI^e siècle
Rencontres de l'Association internationale du droit nucléaire

107

Manifestations

109 Résumés étrangers

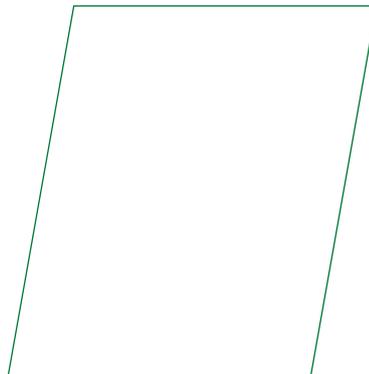


Table des annonceurs

✓ Annales des Mines : 2^e et 3^e de couverture, page 4, 74 et 104 ;
Entreprises et Histoire : page 118 ;
Offilib : 4^e de couverture

Photos du sommaire

✓ La déconstruction de la Centrale de Chinon : les tuyauteries (médiathèque EDF/C. Cieutat), page 2.
✓ L'évaluation de 1994 a montré qu'environ la moitié des efforts du ministère de l'Environnement en matière de protection de la nature était consacré, depuis 20 ans, aux zones humides. (Jean Gaumy/Magnum), page 3.

Photo de couverture

✓ Le marais de la marette (J. Davy/syndicat mixte)

Abonnements et ventes

Editions ESKA
12, rue du Quatre-Septembre,
75002 Paris

Serge Kebabitchieff

Directeur de la publication
tel : 01 42 86 56 00
fax : 01 42 60 45 35
Tarifs : voir bulletin encart vert
(entre les pages 65 et 66)

Conception

Tribord Amure - Anne de Muizon
tél. : 03 44 57 98 88

Publicité

J.-C. Michalon - ECC
44-46, boulevard G. Clemenceau
78200 Mantes-la-Jolie
Tél. : 01 30 33 93 57
Fax : 01 30 33 93 58

Vente au numéro par correspondance et disponible dans les librairies suivantes : Offilib - PARIS ; Presses Universitaires de France - PARIS ; Guillaume - ROUEN ; Petit - LIMOGES ; Marque-page - LE CREUSOT ; Privat, Rive-gauche - PERPIGNAN ; Transparence Ginestet - ALBI ; Forum - RENNES ; Mollat, Italique - BORDEAUX.